

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 831

4 avril 2008

SOMMAIRE

AEG Anglo Battery Holdings	39871	Jean Gilson S.à.r.l.	39884
A & G Europe Finance	39842	Jet'Arts Sàrl	39882
AG Group S.à r.l.	39888	Kemaba Finance S.A.	39885
Alex-Ander S.A.	39886	KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l.	39842
Alnitak S.à r.l.	39884	Kiribati S.à r.l.	39878
Arawak Investments S.A.	39871	Knightley Forum S.A.	39880
Arpio- Société Etrangère de Participation S.A.	39850	Leisure Resources International S.A.	39861
Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l.	39880	L-press S.à r.l.	39866
Dizzy S.à r.l.	39850	Mansel Holding S.A.	39879
D.T.P. Philippi S.à r.l.	39886	Maragole S.A.	39862
E.C. Concept International S.à r.l.	39882	Menuiserie Kniebs S.à r.l.	39877
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l.	39851	Merilux S.à r.l.	39862
EEC European Emissions Control S.à r.l.	39878	MH Germany Property XVIII S.à r.l.	39865
Electro-Industrielle S.à.r.l.	39851	Mobsat Group Holding S. à r.l.	39842
Enceladus Investments S.à r.l.	39850	Occasionsmaart S.à r.l.	39887
ERES RCI S.à r.l.	39851	Olgas S.A.	39879
Eternit Investment S.à r.l.	39862	Paul Feller Immobilière sàrl	39849
Euroforum S.A.	39888	Peinture Baranowsky S.à r.l.	39886
Europa Copper S.à r.l.	39852	Pinals S.A.	39885
Event & Travel Blenders	39849	Praetor Advisory Company	39862
Financière Technolia Management S.A.	39885	PRAETOR Management Company S.A.	39862
Finmeccanica Finance S.A.	39850	Ramato S.à r.l.	39877
Freko Echafaudages S.à r.l.	39884	Reflét Vert S.à r.l.	39871
Frescobaldi S.à r.l.	39868	Saint-James Sàrl	39887
GCC Lux S. à r.l.	39852	Senau S.A.	39886
Goelette S.A.	39885	Skylla Marketing S.A.	39849
JB Sports Lux s.à r.l.	39866	Sloop S.A.	39879
		Teaco Finance S.à r.l.	39870
		Thomson Travel International S.A.	39887
		Tyack S.A.	39851

A & G Europe Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8826 Perle, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 106.814.

Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 4 juin 2007

L'Assemblée décide de renouveler le conseil d'administration de la manière suivante et ce pour une durée de 6 ans, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004:

- Monsieur Jean-Marc Gatin, Administrateur-délégué et Président du conseil d'administration et domicilié à L-8826 Perle, rue de l'Eglise, 30/A;

- Monsieur André Gatin, Administrateur-délégué et domicilié à B-6970 Teneville, Au gris Han, 4;

- Madame Cécile Georges, Administrateur et domiciliée à B-6970 Teneville, Au gris Han, 4;

L'Assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Wolfram Wambsgans, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 7.

L'assemblée décide de nommer en remplacement, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA avec siège social rue du Fort Wallis 6-12, L-2714 Luxembourg et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA

Signature

Référence de publication: 2008036184/1004/24.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2007, réf. DSO-CL00168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080038457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 760.446,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.311.

EXTRAIT

Par une résolution des associés de la Société en date du 20 décembre 2007,

1) M. Paolo Simonato, gérant de sociétés, né le 14 décembre 1965 à Milan (Italie) et demeurant professionnellement au 2-4, rue Pillet-Will, 75009 Paris, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée à partir du 20 décembre 2007; et

2) ERNST & YOUNG, société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 20 décembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale des associés délibérant sur l'approbation des comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008036004/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.835.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-first day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646,

here represented by:

Mr Joseph Hansen, lawyer, with professional address at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 February 2008.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée», which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name KEV GERMANY SPITTELMARKT 1 S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and non-commercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial, financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

The Manager(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by the single partner from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) here above which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all managers from time to time.

Art. 15. Powers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of August of each year and ends on the thirty-first day of July the following year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of July, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

In addition the partner or partners shall be entitled to declare the payment of an interim dividend at any time during each financial year.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy,

and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2008.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of managers is set at three (3), and the following are elected managers of the Company for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

a) Mrs Polyxeni Kotoula, employee, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Mr Jorge Perez Lozano, employee, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Mr Keith Notman, director, born in Edinburgh (United Kingdom), on 27 April 1972, residing professionally at 33 Castle Street, Edinburgh EH2 3DN (United Kingdom).

2.- The address of the registered office of the Company is set at:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646, ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, avocat, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 février 2008.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale KEV GERMANY SPITTELMARKT 1 S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Le(s) gérant(s) devra(ont) consulter périodiquement le comité consultatif constitué par l'associé unique en ce qui concerne (1) les acquisitions ou autres engagements dépassant 5% des fonds disponibles de la Société et (2) tous emprunts effectués par la Société ailleurs qu'après de la Société mère ou d'un autre membre du groupe et, sans toutefois être tenu (s) de suivre les recommandations de ce comité, prendra(ont) toutes ces recommandations en considération dans la gestion et l'administration des affaires de la société.

Toute décision en rapport avec les dispositions (1) et (2) ci-avant prise par le(s) gérant(s) sans recommandation du comité consultatif devra requérir le consentement de tous les gérants.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peut (vent) déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour le surplus, l'associé unique ou les associés sont autorisés à décider le paiement d'un dividende intérimaire à n'importe quel moment de chaque année sociale.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Joseph Hansen, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite partie comparante les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 juillet 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

a) Madame Polyxeni Kotoula, employée, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Monsieur Jorge Perez Lozano, employé, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Monsieur Keith Notman, administrateur, né à Edinburgh (Royaume-Uni), le 27 avril 1972, avec adresse professionnelle au 33 Castle Street, Edinburgh EH2 3DN (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2008, Relation: EAC/2008/2703. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008035788/239/331.

(080038074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Event & Travel Blenders, Société Anonyme.

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.073.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 16 juin 2007

L'Assemblée a décidé du renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire comme suit:

- Madame Karin Clette, Administrateur
- Monsieur Hans Guyssaert, Administrateur
- Mademoiselle Christine Collignon, Administrateur
- Monsieur Hubert Culot, Administrateur
- Monsieur Jean Culot, commissaire

Les administrateurs réunis décident à l'instant de renouveler le mandat de Monsieur Hubert Culot au poste d'administrateur-délégué.

Tous les mandats ainsi renouvelés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008036185/1004/22.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2007, réf. DSO-CK00228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080038437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Skylia Marketing S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.927.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l. (renommé VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.) et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Roeland P. Pels, Madame Anne Compère et Monsieur Dirk C. Oppelaar ont démissionné de leur poste d'Administrateurs avec effet immédiat. La société GALINA INCORPORATED a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Société domiciliataire
B. Zech

Référence de publication: 2008036325/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Paul Feller Immobilière sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 133.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDICIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036511/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00195. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080037941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.141.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008036530/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02008. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.184.

Le bilan complet consolidé au 31 décembre 2005 de FINMECCANICA SpA en tant que maison mère de FINMECCANICA FINANCE S.A. enregistré à Luxembourg le 7 mars 2008 sur le dossier de FINMECCANICA FINANCE S.A., en vertu de l'art. 314(1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINMECCANICA FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036526/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02154. - Reçu 214,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Dizzy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.479.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008036531/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02158. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Arpio- Société Etrangère de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008036551/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02862. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Electro-Industrielle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 51.640.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036539/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01141. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

ERES RCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.242.

Le rapport annuel au 31 décembre 2006 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

S. Martinot / C. Lanz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008036540/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02237. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Tyack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.590.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036525/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01848. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 117.203.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2006 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

S. Martinot / C. Lanz

Mandataire Commercial /Fondé de pouvoir principal

Référence de publication: 2008036542/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02206. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Europa Copper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour la Société

EUROPA COPPER S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008036546/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00977. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GREENVIEW S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Trade and Companies, under number B 123.628, here represented by Arno van Poeyer, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on February 11th, 2008.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is GCC LUX S. à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board (as defined in article 8). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the reg-

istered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The shareholders may resolve to appoint one or several A managers (Managers A) and one or several B managers (Managers B).

7.3. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) If no Manager A and/or no Manager B has been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers. If at least one Manager A and one Manager B has been appointed, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any Manager A together with any Manager B.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2008.

Subscription and payment

GREENVIEW S. à r.l., represented as stated above, subscribes to 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of 25.- euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers A of the Company for an indefinite period:

(i) Bart Zech, lawyer, born on September 5th, 1969, in Putten, the Netherlands, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg;

(ii) Frank Walenta, lawyer, born on February 2nd, 1972, in Geneva, Switzerland, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

2. The following person is appointed as Manager B of the Company for an indefinite period:

(i) Johannes Cornelius Maria van Veldhoven, fund manager, born on April 12th, 1959 in Schipluiden, the Netherlands, currently residing at Hinterbergstrasse 37, CH-8604 Volketswil, Switzerland.

3. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze février

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GREENVIEW S. à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 123.628, Ici représenté par M^e Arno van Poeyer, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 février 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les représentants de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, telle que constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est GCC LUX S. à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil, tel que défini à l'article 8). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) A (Gérants A) et un ou plusieurs gérant(s) B (Gérants B).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et dans le cas où un ou plusieurs Gérants B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Si aucun Gérant A et/ou Gérant B n'a été nommé, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants. Si au moins un Gérant A et un Gérant B ont été nommés, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout Gérant A ainsi que tout Gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télé-fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription et libération

GREENVIEW S. à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte de constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions des associés

Aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont désignées en qualité de Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Bart Zech, avocat, né le 5 septembre 1969, à Putten, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg;

(ii) Frank Walenta, avocat, né le 2 février 1972, à Genève, Suisse, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

2. La personne suivante est désignée en qualité de Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Johannes Cornelius Maria van Veldhoven, gérante de fonds, née le 12 avril 1959 à Schipluiden, Pays-Bas, demeurant actuellement à Hinterbergstrasse, 37, CH-8604 Volketswil, Suisse.

3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A. van Poeyer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, LAC/2008/7474. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035810/5770/487.

(080038165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Leisure Resources International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.044.

RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. WEREC INDUSTRIES S.A., une société anonyme ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représenté par Maître Philippe Prussen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 5 février 2008, et

2. TREVERIS INVESTMENTS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg représenté par Maître Philippe Prussen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 5 février 2008.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Le présent acte a été fait afin de rectifier une erreur matérielle s'étant produite dans l'acte numéro 49181 en date du 30 septembre 2004 transcrivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée le 16 avril 1991 suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 16 octobre 1991:

Les références au montant du capital social actuel doivent se lire comme suit:

- dans l'ordre du jour: «313.303.702,- EUR», et

- dans la première résolution: «trois cent treize millions trois cent trois mille sept cent deux euros (313.303.702,- EUR)».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Prussen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008, Relation GRE/2008/713. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008036114/231/37.

(080037846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008036287/220/12.

(080038041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008036288/220/12.

(080038034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

**Praetor Advisory Company, Société Anonyme,
(anc. PRAETOR Management Company S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 99.245.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50860 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008036220/211/12.

(080038156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Maragole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8385 Koerich, 28, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 136.824.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit février;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Wirion, architecte, chargé de cours, né le 6 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant à 54, rue Henri VII L-1723 Luxembourg.

2. Madame Monique Ries ép. Lanckohr, employée privée, née le 4 avril 1956 à Luxembourg, demeurant à 28, rue de l'Ecole, L-8385 Koerich.

3. Monsieur Eugène Chrétien Lanckohr, ouvrier (opérateur tournage) né le 24 septembre 1954 à Redange-sur-Attert, demeurant à 28, rue de l'Ecole, L-8385 Koerich.

ici représenté par son épouse Madame Monique Ries, prédite;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 28 février 2008;
laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

lesquelles procurations ont été paraphées ne varietur par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentale de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Capital social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la valorisation d'une ou de plusieurs propriétés immobilières, la mise en valeur d'immeubles ou de parts d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MARAGOLE S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration et Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administrateurs comprenant trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rénumérations. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 8. Le ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Toute décision d'investissement ou d'octroi de prêt d'un montant supérieur à 3 fois le capital social doit être soumise à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire statuant à la majorité des 75%.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou l'administrateur-délégué.

Art. 12. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} juin, à 18.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui en fixera les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il s'en sera référé aux dispositions légales de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la signature du présent acte et finira le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les actions du capital social ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Monsieur Michel Wirion:	34
2. Madame Monique Ries, épouse Lanckohr:	33
2. Monsieur Eugène Chrétien Lanckohr:	33
Total:	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ayant évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge, en raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8385 Koerich, 28, rue de l'École;

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Michel Wirion, prédit;

b) Madame Monique Ries, épouse Lanckohr, prédite;

c) Monsieur Eugène Chrétien Lanckohr, prédit;

4. Est nommé administrateur-délégué et chargé de la gestion journalière, Monsieur Michel Wirion, préqualifié.

5. Est nommée commissaire, la société EUROPEAN CORPORATE SERVICES SA, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 61.028;

6. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

7. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2012.

8. En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Wirion, M. Ries, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 5 mars 2008, Relation: EAC/2008/3183. — Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 6 mars 2008.

C. Doerner.

Référence de publication: 2008035814/209/156.

(080037919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

MH Germany Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.291.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 29 février 2008:

1. que la démission de Mme Léonie Marder en tant que gérante B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.

2. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.

3. que la démission de M. Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.

4. que Mme Patricia Schon, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.

5. que M. Mark Weeden, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1^{er} mars 2008.

6. que Mme Laurence Quévy, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.

7. que le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2008.

Luxembourg, le 29 février 2008.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036330/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

L-press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 615.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.588.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue en date du 4 février 2008

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés, tenue sous seing privé au siège social de la Société, en date du 4 février 2008, que:

Le siège social de la Société est transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

L-PRESS S.A R.L.

J.-M. Plessy

Gérant

Référence de publication: 2008036333/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

JB Sports Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.811.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Janez Brajkovic, coureur cycliste professionnel, né à Novo Mesto (Slovénie) le 18 décembre 1983, demeurant à Bojanja vas 036, Metlika (Slovénie),

ici représenté par Monsieur Gérard Lusatti, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France), en vertu d'une procuration donnée le 24 janvier 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2.- La société anonyme LUCOS COMPANY SERVICES en abrégé LUCOS SERVICES, avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 55.776,

ici représentée par l'un de ses administrateurs-délégués Monsieur Gérard Lusatti, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JB SPORTS LUX s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de la propriété intellectuelle, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales de catégorie A ont un droit prioritaire sur le partage des gains.

Les dividendes provenant des gains générés par les contrats conclus par l'intermédiaire de la société de droit chypriote CEBRIA ENTERPRISES Ltd, en voie de constitution, seront payés prioritairement au détenteur des parts sociales de catégorie A.

Le solde des autres gains sera réparti au prorata des détenteurs des parts sociales de catégorie A et B.

Les parts sociales de catégorie B ont droit à un dividende du gain résiduel.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 10. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Janez Brajkovic, préqualifié, vingt-cinq parts sociales de catégorie B	25
2) La société LUCOS COMPANY SERVICES en abrégé LUCOS SERVICES, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales de catégorie A	75
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Janez Brajkovic, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lusatti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2008. Relation: CAP/2008/509. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008035830/236/113.

(080037715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Frescobaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.848.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears:

GENERALI REAL ESTATE FUND, a société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, established having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 121.362,

here represented by Mr Cristiano Stampa, with professional address at EBBC, route de Trèves 6 Bloc D, L-2633 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on February 26th, 2008.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of FRESCOBALDI S.à r.l. (the «Company») with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 123.848 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of January 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 464, of March 27, 2007, and which bylaws has not been amended yet.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Thereupon GENERALI REL ESTATE FUND, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolved to convert the existing five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (1.- EUR) each.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (987,500.- EUR) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to one million Euro (1,000,000.- EUR) by creation and issue of nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987,500) new shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each (the «New Shares»).

Subscription - payment

The sole shareholder, GENERALI REAL ESTATE FUND, prenamed, resolved to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (987,500.- EUR), and fully pays them up by contribution in cash in the same amount.

The amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (987,500.- EUR) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third Resolution

Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend article six (6) of the Company's articles of association, which article six (6) shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at one million Euro (1,000,000.- EUR) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing proxy holder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the same signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GENERALI REAL ESTATE FUND, une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 121.362,

ici représentée par Monsieur Cristiano Stampa, ayant son adresse professionnelle à EBBC, route de Trèves 6 Bloc D, L-2633 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de FRESCOBALDI S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 123.848 (la «Société»), et constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 464, en date du 27 mars 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Ensuite GENERALI REAL ESTATE FUND, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième Résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (987.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à un montant d'un million d'Euro (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»).

Souscription - libération

L'associé unique, GENERALI REAL ESTATE FUND, susnommé, déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (987.500,- EUR), et déclare de même les libérer intégralement par apport en numéraire du même montant.

Le susdit montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (987.500,- EUR) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième Résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société, de sorte que cet article six (6) ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (1.000.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Stampa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008. Relation: EAC/2008/3027. — Reçu 4.937,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008036049/239/118.

(080037830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Teaco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.565.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui s'est tenue le 5 octobre 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société qui s'est tenue le 5 Octobre, 2007, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg comme Gérant B de la société avec effet immédiat.

- De nommer Paul Lefering, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme Gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

S. Feierabend / D. van der Molen

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2008036730/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

AEG Anglo Battery Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.998.

Un rectificatif du bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008036666/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00359. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Reflet Vert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 21, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036667/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08519. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Arawak Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.825.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63.130, represented by Mrs Isabelle Marechal-Gerlaxhe, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, on behalf of a proxy given on February 22, 2008.

2.- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63.143, represented by Mrs Cindy Szabo, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, on behalf of a proxy given on February 22, 2008.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ARAWAK INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered

office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- divided into 310 shares of EUR 100.- each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to by the creation and issue of EUR 1,000,000.- additional shares of a par value of EUR 100.- each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on second Friday of March at 3.00 pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and will end on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	shares
1) LANNAGE S.A.	155
2) VALON S.A.	155
Total	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 and that of the auditor at 1

2. The following are appointed directors:

a.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), with permanent representative Mr Jean Bodoni; and Chairman of the Board of Directors.

b.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143) with permanent representative Mr Guy Kettmann;

c.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086) with permanent representative Mr Guy Baumann.

3. Has been appointed statutory auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63.115

4. The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63.130, représentée par Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 22 février 2008.

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63.143, représentée par Madame Cindy Szabo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 22 février 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ARAWAK INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- divisé en 310 actions de EUR 100,- chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,- chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de mars à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	actions
1. LANNAGE S.A.	155
2. VALON S.A.	155
Total	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimations des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui du commissaire aux comptes à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130) avec Monsieur Jean Bodoni comme représentant permanent; et Président du Conseil d'Administration;

b.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143) avec Monsieur Guy Kettmann comme représentant permanent;

c.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086) avec Monsieur Guy Baumann comme représentant permanent.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63.115

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Marechal-Gerlaxhe, C. Szabo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, LAC/2008/8432. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008035816/211/317.

(080037930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

**Ramato S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Menuiserie Kniebs S.à r.l.).**

Siège social: L-7462 Moesdorf, 18, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.825.

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée unipersonnelle MENUISERIE KNEIBS S.à.r.l. avec siège social à L-3370 Leudelange, Z.I. de Grasbusch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 321 du 25 mars 2003,

L'assemblée est composée de l'associé unique Monsieur Ralph Kniebs, menuisier, né à Eupen (Belgique) le 3 mars 1968, demeurant à B-4700 Eupen (Belgique), 105, rue Neuve,

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-3370 Leudelange, Z.I. de Grasbusch à L-7462 Moesdorf, 18, rue d'Ettelbruck et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Moesdorf.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société et par conséquence de modifier la première phrase du quatrième article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de RAMATO S.à.r.l.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kniebs, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008. Relation: DIE/2008/1746. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 mars 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008036050/234/35.

(080037819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

EEC European Emissions Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 89.470.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG SARL avec siège social à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen,

ici représentée par deux de ses gérants, Manuel Martinez, gérant de société, demeurant à Bettembourg et Ashok Patel, gérant de société, demeurant professionnellement à Dudelange,

seule associée de EEC EUROPEAN EMISSIONS CONTROL SARL avec siège social à L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89 470, constituée suivant acte André-Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1683 du 25 novembre 2002.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège social de Luxembourg à Dudelange.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** The Company has its Head Office in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Suit traduction française du texte qui précède:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.»

The Company has its Head Office in Dudelange.

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Martinez, A. Patel, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2008. Relation: EAC/2008/2794. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 février 2008.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008036053/223/38.

(080038348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Kiribati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.116.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 janvier 2008

L'Assemblée Générale prend note du changement d'adresse de Madame Christine Vaselli, associée de la société.

La nouvelle adresse est: Viale Villa Foresta n. 7

CH-6850 Mendrisio (Suisse)

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour KIRIBATI SARL

Signature

Référence de publication: 2008036499/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Olgas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.834.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 novembre 2007

Les démissions de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur de la société et de Monsieur Adrien Schaus de son poste de commissaire aux comptes sont acceptées.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Heitz Jean-Marc, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

OLGAS S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008036491/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Mansel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.691.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 4 juin 2007 tenue extraordinairement le 16 juillet 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

MANSEL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036500/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Sloop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.930.

—
Mention rectificative

La page d'affectation du résultat des comptes annuels au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 5 février 2008 n° L0800188814.04) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008036548/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02118. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Knightley Forum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.943.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036426/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.834.

—
In the year two thousand eight, on the eighth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

EUROPEAN PROPERTY PORTFOLIO NOMINEES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 40, Mespil Road, Dublin 4, Ireland and registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 445.683,

duly represented by Mr Marc Albertus, private employee, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy dated February 7, 2008.

Sole member owning all the corporate units issued by COPENHAGEN RETAIL EXCLUSIVE LUX S. à r. l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 135.834, incorporated pursuant to a deed enacted on the December 21, 2007, not yet published in the Mémorial.

The sole member requests the notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to convert the present capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, into a capital expressed in DKK at the conversion rate as at January 1st 2008, i.e. 1.- EUR = 7.45652810 DKK.

Second resolution

The sole member decides to delete the nominal value of the corporate units.

Third resolution

The sole member decides to increase the capital in the amount of DKK 6,793.40 (six thousand seven hundred ninety-three and forty danish crowns) to raise it from DKK 93,206.60 (ninety-three thousand two hundred six and sixty danish drowns) to DKK 100,000.- (one hundred thousand danish crowns) without issue of new corporate units, but by increase of the par value of the existing corporate units.

Subscription - Payment

The above-mentioned capital increase has been entirely subscribed and fully paid up in cash by the sole member, EUROPEAN PROPERTY PORTFOLIO NOMINEES LIMITED, so that the company has now at its disposal the sum of DKK 6,793.40 (six thousand seven hundred ninety-three and forty Danish Crowns) as was certified to the notary executing this deed

Forth resolution

The sole member decides to establish a nominal value of DKK 1,000.- (one thousand Danish Crowns) per corporate unit.

Fifth resolution

The sole member decides to amend subsequently article five, first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

«The corporate capital of the company is fixed at DKK 100,000.- (one hundred thousand danish crowns) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of DKK 1,000.- (one thousand Danish Crowns) each»

German version

Das Gesellschaftskapital beträgt DKK 100.000,- (einhunderttausend dänische Kronen) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nominalwert von DKK 1.000,- (eintausend dänische Kronen) pro Anteil.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about EUR 2,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

EUROPEAN PROPERTY PORTFOLIO NOMINEES LIMITED, une société constituée et existant sous le droit irlandais, ayant son siège social au 40 Mespil Road, Dublin 4, Irlande et inscrite au Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 445 683,

ici représentée par Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 février 2008.

Seul associé propriétaire de l'intégralité des parts sociales émises par la société COPENHAGEN RETAIL EXCLUSIVE LUX S. à r. l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 135.834, constituée suivant un acte reçu le 21 décembre 2007, non encore publié.

L'associé unique requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en un capital exprimé en DKK aux taux de conversion au 1^{er} janvier 2008 de 1,- EUR = 7,45652810 DKK.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DKK 6.793,40 (six mille sept cent quatre-vingt-treize couronnes danoises et quarante öre) pour le porter de DKK 93.206,60 (quatre-vingt-treize mille deux cent six virgule soixante couronnes danoises) à DKK 100.000,- (cent mille couronnes danoises) sans émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'augmentation de capital ci-avant mentionnée a été intégralement souscrite et libérée en cash par l'associé unique, EUROPEAN PROPERTY PORTFOLIO NOMINEES LIMITED, de sorte que la somme de DKK 6.793,40 (six mille sept cent quatre-vingt-treize couronnes danoises et quarante öre) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'établir la valeur nominale des parts sociales à DKK 1.000,- (mille couronnes danoises).

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 5 premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

«The corporate capital of the company is fixed at DKK 100,000.- (one hundred thousand danish crowns) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of DKK 1,000.- (one thousand Danish Crowns) each»

Version allemande

Das Gesellschaftskapital beträgt DKK 100.000,- (einhunderttausend dänische Kronen) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nominalwert von DKK 1.000,- (eintausend dänische Kronen) pro Anteil.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, Relation LAC/2008/6299. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008036033/211/115.

(080037929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

**E.C. Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jet'Arts Sàrl).**

Siège social: L-5495 Wintrange, 13A, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 122.160.

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Eric Jacquet, gérant, né à Roubaix (France), le 17 février 1974, demeurant à L-5495 Wintrange, 13, rue d'Elvange,

2) Monsieur Christophe Peere, employé privé, né à Roubaix (France), le 19 février 1974, demeurant à B-7730 Evregnies (Belgique), 55, Chaussée d'Herseaux,

tous deux ici représentés par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 février 2008.

Les dites procurations resteront annexées au aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) suite à des cessions de parts sous seing privé intervenues le 6 décembre 2007 et le 2 février 2008, lesquelles cessions resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé:

- le 6 décembre 2007, par Monsieur Ewald Heinen, indépendant, demeurant à Luxembourg, à Monsieur Eric Jacquet, prénommé, quinze (15) parts sociales de la société à responsabilité limitée JET'ARTS S.à r.l.;

- le 6 décembre 2007, par Monsieur David Bocage, gérant, demeurant à Croix (France) à Monsieur Eric Jacquet, prénommé, vingt cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée JET'ARTS S.à r.l.

- le 2 février 2008, par Monsieur Eric Jacquet, prénommé, alors seul associé de la société à Monsieur Christophe Peere, prénommé, dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée JET'ARTS S.à r.l.

2) en conséquence de ce qui précède Monsieur Eric Jacquet, prénommé et Monsieur Christophe Peere, prénommé, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée JET'ARTS S.à r.l., constituée suivant acte notarié, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 79 du 30 janvier 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 18 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1682 du 9 août 2007.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées.

Monsieur Eric Jacquet, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de JET'ARTS S.à r.l., déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et les considère comme dûment notifiées à la société, le tout conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en E.C. CONCEPT INTERNATIONAL S.à r.l.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination E.C. CONCEPT INTERNATIONAL S.à r.l.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Hesperange à L-5495 Wintrange, 13A, rue d'Elvange.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wintrange.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur David Bocage de sa fonction de gérant et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, LAC/2008/6401. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008036052/220/64.

(080038361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jean Gilson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

R.C.S. Luxembourg B 100.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036510/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00194. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080037938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.452.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social en date du 29 février 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- M. Alessandro Di Cresce, ayant son adresse professionnelle au Via dei Giardini 4, 20121 Milan (Italie), gérant A;
- M. Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center (9^e étage), NY-10080 New York (Etats-Unis d'Amérique), gérant A;
- M. Giuseppe Vagge, ayant son adresse professionnelle au 10 Via Gaetano Negri, 20120 Milan (Italie), gérant B;
- M. Francesco Moglia, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B;
- M. Eric Scussel, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008036507/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Freko Echafaudages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036555/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10173. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pinals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.494.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007 tenue extraordinairement le 13 juillet 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour PINALS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036503/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Goelette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 118.943.

—
Mention rectificative

La page d'affectation du résultat des comptes annuels au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 5 février 2008 n ° L080018818.04) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008036547/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02120. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.418.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008036545/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08475. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

F.T.M. S.A., Financière Technolia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.550.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036520/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02227. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Senau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 118.929.

Mention rectificative

La page d'affectation du résultat des comptes annuels au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 le 5 février 2008 n ° L08001882.04) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008036549/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02121. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

D.T.P. Philippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 82.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036552/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10105. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.283.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (en remplacement du bilan enregistré à Luxembourg sous référence LSO / CF 08657 le 25 juin 2007 et déposé au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg le 28 juin 2007 sous le n ° L070082153.04 et 05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008036550/58/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08170. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Peinture Baranowsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.800.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036553/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10167. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Occasionsmaart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 5, Z.A.C. Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 102.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 mars 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008036669/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2008, réf. DSO-CO00095. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080039277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Thomson Travel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.047.

Extrait du procès verbal de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 12 février 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. la démission du membre du conseil d'administration suivant de la Société:

- M. Jacques Loesch, avec effet au 31 janvier 2008

a été acceptée,

et que

2. le membre suivant a été nommé en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} février 2008 et ce, jusqu'à la nouvelle assemblée générale qui se tiendra en 2008:

- M. Alain Steichen, born in Luxembourg on April 28th, 1958, residing professionally at 44, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société a été transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg de 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 44, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} février 2008.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour extrait conforme

C. Jager

Mandataire

Référence de publication: 2008036888/275/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Saint-James Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 101.056.

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société NERO OVERSEAS INC., ayant siège social à 24 De Castro Street, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 635.062;

ici représentée par son directeur Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- la société NERO OVERSEAS INC. est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SAINT-JAMES S.à r.l. constituée par acte du notaire instrumentant en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 27 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant

acte du notaire instrumentant en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 882 du 5 mai 2006.

- L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, de sorte que l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate le changement d'adresse professionnelle des gérants de la société Monsieur Carlo Arend, prénommé et de Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, au L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, LAC/2008/5480. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008036121/220/41.

(080038380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

AG Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008036281/220/12.

(080038153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Euroforum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008036286/220/12.

(080038055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.
